

gnide aux deux nations pour toujours, et comme confirmation solennelle de paix et d'amitié.

“Signé et scellé : H. Pottinger,
“Le commissaire impérial Keijing (en tatar).
“Pour copie conforme : Richard Woosman.

IRLANDE.

—O'Connell et ses co-prévenus, à l'exception du Révérend M. Tierney, ont été déclarés coupables par le jury sur les onze chefs d'accusation formulés par le ministère public. M. Tierney n'a été trouvé coupable que sur quatre chefs. En ce qui concerne les autres accusés, le jury semble admettre des circonstances atténuantes en omettant sur certaines questions les mots : *assemblées séditionnaires, illégales, etc.*; puis un peu plus loin il rétablit ces expressions. Il en résulte que, prise dans son ensemble, la déclaration des jurés donne complète satisfaction au gouvernement.

Le jugement sera rendu à la prochaine session judiciaire, c'est-à-dire dans les premiers jours d'avril.

Grâce à des dispositions militaires prudemment combinées, et, il faut le reconnaître, aux exhortations pacifiques d'O'Connell, l'ordre n'a pas été un seul instant compromis.

Le verdict était à peine connu à Londres que déjà, dans les deux chambres s'agitait en même temps la question de l'Irlande. Mardi, à la Chambre Haute, le marquis de Normanby qui, on se le rappelle, a été vice-roi de l'Irlande, sous le ministère Melbourne, et aux Communes, lord John Russell demandaient qu'il fut institué une enquête sur l'état de ce pays dans le but d'apporter un remède aux maux qui le dévorent. Le débat dura encore aux Communes au moment où nous écrivons ; il s'est terminé à la chambre des Pairs par le rejet de la motion du noble lord, à une majorité de 175 contre 78.

La discussion engagée dans la chambre des communes sur les affaires de l'Irlande, la plus longue, dit-on, que le parlement anglais ait jamais vue, a été close dans la séance de vendredi. La Chambre a voté à trois heures de la nuit sur la motion de lord John Russell, et le gouvernement a eu une majorité de 99 voix. Ce résultat était prévu. Toute l'importance de cette dernière séance est donc dans les discours qui ont été prononcés par M. O'Connell, et par Sir Robert Peel. Après une discussion aussi longue et aussi approfondie sur un sujet déjà presque épuisé dans la presse, dans les livres, partout, il était difficile de dire quelque chose de nouveau ; aussi l'intérêt que présentent les discours de M. O'Connell et du premier ministre est-il surtout dans la position personnelle des deux orateurs.

En disant, il y a quelques jours, que très probablement M. O'Connell prendrait dans le parlement une attitude bien différente de celle qu'il prenait dans l'Association du Rappel, nous n'avions pas trop présumé du bon sens et de la sagacité de cet homme célèbre. Il n'en a jamais donné une plus forte preuve que dans cette séance, en mettant de côté les mots offensants que tant de fois il a jeté au Parlement et au peuple anglais, il a exposé d'une manière calme, simple et expressive, les griefs dont son pays natal avait à se plaindre. Le ton plein de modération qu'a constamment gardé le représentant de l'Irlande a réagi sensiblement sur la discussion, et tous les partis dans la Chambre ont semblé à plusieurs reprises se réunir pour faire un commun appel à des sentiments de paix, de conciliation et de justice.

Après le discours de Sir Robert Peel, Lord John Russell a présenté quelques observations sur le ton général du débat, et a exprimé l'espoir que le ministère userait de la grande majorité qu'il allait sans doute avoir pour s'efforcer de guérir les malheureuses discussions qui déchiraient le pays. Nous avons dit quel a été le chiffre de la majorité. Ainsi s'est terminée cette longue discussion ; et elle a fini, on doit le reconnaître, mieux qu'elle n'avait commencé. Elle avait été d'abord une affaire de parti ; mais à mesure qu'elle a fait de progrès, elle a perdu de son caractère passionné, et elle s'est close, comme on vient de le voir, sur de mutuelles invitations à la paix et à la concorde. Il faut espérer qu'elle régirait heureusement sur l'esprit public en Irlande, et que le gouvernement et le Parlement anglais, n'ayant plus devant eux l'obstacle de l'agitation, s'appliqueraient enfin sérieusement et sincèrement à soulager des maux que nul ne conteste.

FRANCE.

—Sa Majesté la reine Christine doit quitter demain (le 13 février) Paris pour rentrer en Espagne. Sa Majesté se rendra directement à Perpignan. Arrivée dans cette ville, Sa Majesté se décidera, selon l'état de la mer et des routes, à s'embarquer à Port-Vendres ou à suivre la voie de terre.

—On écrit de Laon, le 8 février :

“On vient de faire dans notre ville une découverte qui promet d'occuper longtemps la curiosité. M. Jouin, entrepreneur de bâtiments, vient de faire l'acquisition, dans le quartier St. Martin, d'une maison bâtie sur l'emplacement d'une ancienne église depuis longtemps disparue, St. Remy à la Tour. Il fit ouvrir dans la roche une carrière de laquelle il voulait extraire des matériaux destinés à la réédification de sa maison. Les ouvriers venaient de déblayer la terre qui recouvrait le rocher, lorsqu'un spectacle extraordinaire vint frapper leurs yeux. Sur la roche était couché un squelette dont les ossements étaient entièrement dénudés. Ses bras, étendus le long du corps, étaient attachés à la pierre par de très longs et très forts clous de fer main tenant oxidés, qui traversaient la paume de la main. De semblables clous transperçaient aussi les pieds également fixés à la pierre. Des deux côtés de la tête se trouvaient deux petits vases en terre, l'un de couleur grise et l'autre noir, de formes différentes. Près de la main droite se trouvait en-

core un troisième vase. Non loin de là gisait un second squelette, qui n'était pas attaché au rocher, mais dont la tête indiquait que celui auquel elle avait appartenu avait aussi succombé à une mort violente. Le crâne en était brisé, broyé, ses éclats étaient dispersés autour d'une énorme pierre qui paraît avoir servi d'instrument de supplice. Tout ici indique un meurtre, qu'il soit dû soit à un crime particulier, soit à une punition juridique. Des personnes penchent à croire que la mort de ces deux individus remonte au onzième ou au douzième siècle. La forme des vases, leur présence ont servi à leur donner cette opinion. Au reste, quoi qu'il en soit des conjectures faites ou des conjectures à faire, cette découverte ouvre un large champ à toutes les suppositions, et a vivement excité la curiosité en notre ville. Les vases, parfaitement conservés, ont été déposés, ainsi que les clous, dans les archives de la société archéologique de Laon.”

—On lit dans la *Chatouze* :

“Jeudi dernier, vers cinq heures du soir, deux personnes de la commune de Gourbera se retirant de Luluque, furent témoins, dans les landes rases qu'elles étaient obligées de traverser, d'un phénomène des plus curieux. Au milieu de la pluie qui tombait à torrents et du roulement lointain du tonnerre elles furent tout à coup éclairées par une lueur bleuâtre, qu'elles prirent d'abord pour un éclair ; mais voyant que cette lueur se prolongeait, et passait de la couleur bleue à une couleur rouge vif, et enfin verte, elles levèrent avec effroi leurs yeux du côté d'où venait le météore. Elle aperçurent à une distance très élevée la cause de cette clarté ; c'était comme un énorme globe d'un feu très brillant qui allait en tournoyant, et qui, en se rapprochant de la terre, se partagea en une innombrable quantité de fragments, qui s'éparpillèrent, presque tous enflammés sur une étendue de deux arpents de lande.

“Le lendemain matin, ils retournèrent à l'endroit même où ils avaient remarqué la chute de ces fragments ; plusieurs habitants de la commune les suivirent. On trouva sur les lieux une grande quantité de morceaux triangulaires, d'une substance vitrifiée, spongieuse, et dont les vides étaient encore imprégnés de soufre. Ce qui est encore très curieux pour la science, c'est que la seule chaleur de la main suffisait pour ramolir et réduire en une pâte comme de la poix ces débris venant de l'espace. Jetés au feu ils s'enflammaient comme le soufre en produisant toutes les couleurs dont nous avons parlé plus haut, et se consumaient ainsi.”

—On lit dans la *Vigie du Morbihan* :

“Une découverte importante a été faite dernièrement par M. Corniquel, tanneur à Vannes. Après de nombreuses expériences, il est arrivé à reconnaître et à constater que la pomme de pin renferme une quantité considérable de tannin qui ne le cède en rien, pour la beauté des produits, à celui que fournit l'écorce de chêne. Nous avons sous les yeux deux cuirs propres à la reliure qui ont été tannés au moyen de ce nouveau procédé, et nous pouvons affirmer qu'ils réunissent toutes les conditions désirables de force, d'élégance et de souplesse.

“Si, par la qualité des résultats, le tannin extrait de la pomme de pin n'est inférieur à aucun autre, il est vrai néanmoins qu'il ne s'y rencontre pas toujours en aussi grande quantité que dans l'écorce de chêne. Cette quantité varie suivant l'espèce des arbres. Ainsi, sous un volume égal, les pommes de riga et de méluze donnent, à peu de chose près, autant de tannin que l'écorce de chêne, celles du pin maritime en contiennent un tiers de moins.

“La pomme de pin exige, à la vérité, pour le tannage, un tems plus long et qu'on peut évaluer à un tiers au-delà de celui que nécessite l'emploi des écorces de chêne ; mais, comme on peut avoir pour vingt francs ce qui en coûte aujourd'hui cent, il y a, dans l'application de la pomme de pin, un bénéfice évident. Il y a aussi sécurité pour l'avenir, car l'accroissement de la fabrication des cuirs a rendu les écorces plus rares, et il eût été à craindre qu'elles manquaient par la suite si l'on n'avait trouvé quelque autre substance pour les remplacer.

“La Bretagne doit se réjouir d'une telle découverte, qui lui offre un moyen de plus d'utiliser ses terrains montagneux et ses landes par la plantation d'arbres dont l'unique intrinsèque s'accroît de la valeur toute nouvelle de leurs fruits.

“M. Corniquel est en instance près du gouvernement pour obtenir un brevet d'invention.”

—On écrit de Douai, le 8 février :

“Une scène sanglante, épouvantable, inouïe, est venue hier jeter l'indignation et l'horreur au milieu des magistrats, des jurés et d'un nombreux auditoire de la cour d'assises. Trois criminels étaient là sur le banc des accusés, où plusieurs fois déjà ils étaient venus s'asseoir. S'imaginant sans doute que cette fois encore la société n'allait pas oser punir leurs forfaits, ils affichaient le plus ignoble et le plus audacieux cynisme.

“Cependant les débats sont terminés. Le président demande à Colin, le premier accusé, s'il n'a rien à ajouter à sa défense, et Colin lui répond qu'il veut mourir ; la même demande est faite à Druon, le second accusé, et il répond aussi qu'il veut mourir. — Levez-vous, Friedlander, dit M. le président au troisième accusé, et Friedlander se lève ; mais il ne prononce pas un seul mot, et ses yeux de tigre cherchent la victime que sa main va frapper.

“Tout à coup un cri plaintif se fait entendre, le sang ruisselle de la face l'un vieillard vénérable !... c'est M. le docteur Guilmoit, médecin de l'abbaye de Loos, que Friedlander a frappé d'une main sûre au milieu de la foule, en lui lançant au visage, et d'une assez longue distance, son lourd sabot de-